
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 5 juin 2019 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Caroline Bourgeois, conseillère associée
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE19 0872

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 juin 2019, en y retirant les articles 20.004, 20.038, 20.040, 20.043, 40.004 et en y ajoutant les articles 20.060, 20.061 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE19 0873

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE19 0874

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE19 0875

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE19 0876

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 15 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE19 0877

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit pour la période du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020, et autoriser une dépense additionnelle de 2 376 715,28 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage au chef-lieu de la Cour municipale, à son comptoir de service et à ses quatre points de service, ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, le tout dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda S.E.N.C. (CG17 0359) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1198321001

CE19 0878

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots mentionnés, les contrats pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres, pour la période 2019-2022, aux prix respectifs de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17517 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

Soumissionnaire	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Lot #
9190-8673 Québec inc.	1 028 633,04 \$	2019-2022	913	1
Pépinière Jardin 2000 inc.	1 156 704,26 \$	2019-2022	962	2
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée	734 594,94 \$	2019-2022	711	3
Pépinière Jardin 2000 inc.	1 131 510,94 \$	2019-2022	1053	4

- 2- d'autoriser un montant de 405 144,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1198175001

CE19 0879

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des secteurs, pour les services d'injection de frênes sur les domaines publics et privés dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17610;

<u>Firmes</u>	<u>Secteurs</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	pour le secteur public EST-OUEST	292 478 \$
Bio-Contrôle arboricole	pour le secteur public CENTRE-SUD	104 522,62 \$
Bio-Contrôle arboricole	pour le secteur public des parcs du Mont-Royal	53 152,25 \$
Bio-Contrôle arboricole	pour le secteur privé OUEST	69 053,99 \$
Entrepreneurs paysagistes Strathmore	pour le secteur privé EST	120 148,88 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 63 935,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 63 935,57 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantité;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1196628001

CE19 0880

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la cession du contrat accordé à Les Emballages B. & C. Itée (CE18 0785) pour la fourniture de sacs à ordures pour répondre aux besoins de l'ensemble des arrondissements et services de la Ville de Montréal, pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions à Gelpac Poly Brampton inc.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1197932001

CE19 0881

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 159 962,08 \$, taxes et contingences incluses, pour des travaux de réfection de murs et de pochettes de plantations des écosystèmes du Biodôme de Montréal;

- 2- d'accorder à Groupe DCR, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 966 635,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 436210;
- 3- d'autoriser une dépense de 193 327,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1198304005

CE19 0882

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 035 358,79 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Environnement routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 791 358,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 203001.
- 3- d'autoriser une dépense de 219 262,27, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1197231045

CE19 0883

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 266 587,06 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Victoria, de la 6^e avenue à la 3^e avenue, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Canbec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 095 587,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 336102;
- 3- d'autoriser une dépense de 109 558,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1197231033

CE19 0884

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 300 000 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Basile-Routhier, Olympia et Sauriol, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 727 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 413720;
- 3 - d'autoriser une dépense de 572 700 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1197231046

CE19 0885

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 62 603,89 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences pour les travaux de réparation et de réhabilitation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal – Lot B dans le cadre du contrat accordé à Clean Water Works inc. (CE18 1225), majorant ainsi le montant total du contrat de 491 421,55 \$ à 554 025,44 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.010 1198023002

CE19 0886

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 516 405,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de la dalle de béton extérieure au Biodôme de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 1 378 550,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public BI-00110T;
- 3- d'autoriser une dépense de 275 710,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1196318004

CE19 0887

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 601 196,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc de 300 mm sous la 54^e avenue entre la rue Sherbrooke et le côté nord de l'autoroute 20 dans l'arrondissement de Lachine ;
- 2- d'accorder à Aquaréhab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 488 777,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10320 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 73 316,61 \$, taxes incluses à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 39 102,19 \$, taxes incluses à titre de budget d'incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1197909002

CE19 0888

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 3 408 083,66 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc de 600 mm et de 200 mm sous la rue De Montmorency entre la rue Grand Trunk et le canal de Lachine ;
- 2- d'accorder à Sanexen Service Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 888 206,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10319 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 288 820,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'autoriser une dépense de 231 056,52 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1197909001

CE19 0889

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 041 834,69 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage avec cure aux rayons ultraviolets dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 975 834,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441114 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 297 583,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1197231048

CE19 0890

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entreprises Cogenex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la mise à niveau des chambres de compteurs d'eau à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 247 506,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP19033-177924-C ;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 501,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et une dépense de 37 126 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1193438009

CE19 0891

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Environnement routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'un massif de conduits électriques au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 479 141,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19007-145482-C ;
- 2- d'autoriser une dépense de 71 871,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1193438007

CE19 0892

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 046 823,74 \$, taxes incluses, pour travaux de voirie dans la rue Sainte-Madeleine, de la rue Le Ber à la rue Wellington, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Canbec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 975 323,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293705;
- 3 - d'autoriser une dépense de 97 532,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1197231057

CE19 0893

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 283 869,15 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de voirie, d'aménagement paysager et d'éclairage dans la rue Basin, de la rue des Seigneurs à la rue William - Griffintown Lot 2A, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 167 153,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 433320;
- 3 - d'autoriser une dépense de 175 073,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1197231058

CE19 0894

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 333 945,60 \$, taxes incluses, ainsi qu'un virement de 26 386,86 \$, taxes incluses, provenant de l'enveloppe des incidences pour des travaux de modifications à la conduite d'égout unitaire de l'ancienne rue des Rivières (phase 2 du Quartier des gares), dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CM17 1012), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 481 884,73 à 3 842 217,19 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1197231062

CE19 0895

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 958 332,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers 30 et pour l'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au 200, rue de Bellechasse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 738 422 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5979 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 260 763,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1195350001

CE19 0896

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 242 899,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une falaise de faux-rochers et de faux-arbres pour les aras, pour le projet Migration 2.0 du Biodôme, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe DCR inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 228 431,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00020-HA ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 34 264,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1197575001

CE19 0897

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 672 211,35 \$, taxes incluses, pour des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne 31, située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 515 370,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM – 15468;
- 3- d'autoriser une dépense de 227 305,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1195350002

CE19 0898

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 771 252,30 \$, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes des issues du Biodôme et du Planétarium, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 676 972,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00102 ;
- 3 - d'autoriser une dépense de 101 545,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1197575002

CE19 0899

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 972 918,45 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de l'éclairage de deux écosystèmes du Biodôme, soit la forêt laurentienne et le Saint-Laurent marin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à C-Techno inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 915 430,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00121;
- 3- d'autoriser une dépense de 137 314,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1196891002

CE19 0900

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 330 707,71 \$, taxes incluses, pour travaux de voirie et d'éclairage dans la rue Centrale, de l'avenue Lafleur à la 90^{ème} avenue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 068 707,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409910;
- 3 - d'autoriser une dépense de 406 870,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1197231059

CE19 0901

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de résilier le contrat d'exécution de travaux accordé à Groupe Geysler inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à la suite de l'appel d'offres public 5862 ;
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après avoir réglé avec l'entrepreneur les frais relatifs à la résiliation du contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1197217001

CE19 0902

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle Les Consultants Olympe inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en ergonomie spécifiques aux postes informatiques, pour une somme maximale de 248 920,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO19-16947;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1198349001

CE19 0903

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat au montant de 390 138,81 \$ accordé à Aménatech. inc. (CE17 1162), relativement aux services professionnels requis pour le réaménagement du bassin du parc Jarry.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1198130001

CE19 0904

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de Montréal, organisme à but non lucratif, pour assurer la mise en œuvre d'une cellule d'intervention et de protection développée par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), pour une somme maximale de 129 953 \$, taxes incluses, pour une période d'un an, se terminant le 26 juin 2020, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser la directrice du BINAM au Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1197798002

CE19 0905

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, par laquelle la firme Genipro (STNH) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de contrôleurs de chantier pour le suivi de divers projets dans la Division des projets de sécurité publique de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 822 495,51 \$, taxes et services additionnels inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579 (lot 2 – Bâtiments du SIM) ;
- 2- d'autoriser une dépense de 123 374,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1198304006

CE19 0906

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Colliers-Maîtres de projets, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville sur demande les services professionnels d'une équipe de contrôleurs de chantier pour le suivi de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, aux prix de sa soumission, pour le lot et la somme maximale indiqués ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579;

Lot 5	371 859,04 \$, taxes incluses
-------	-------------------------------

- 2 - d'autoriser un montant total de 55 778,86 \$, à titre de budget de contingences, taxes incluses;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1198304001

CE19 0907

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, par laquelle la firme CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de contrôleurs de chantier pour le suivi de divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (SPVM et EPLV) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 363 661,32 \$, taxes et services additionnels inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579 (lot 3 – Bâtiments d'Espace pour la Vie) ;
- 2- d'autoriser une dépense de 54 549,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, par laquelle la firme CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de contrôleurs de chantier pour le suivi de divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (SPVM et EPLV) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 1 551 667,94 \$, taxes et services additionnels inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579 (lot 1 – Bâtiments du Service de police de Montréal) ;

- 2- d'autoriser une dépense de 232 750,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1198304007

CE19 0908

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Association des transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, visant le renouvellement de l'entente-cadre intervenue avec cet organisme (CG12 0476) pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$, non taxable, par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée du renouvellement de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1181637003

CE19 0909

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver une entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) en lien avec l'implantation d'un système centralisé de préemption pour autobus et véhicules d'urgence;
- 2- d'autoriser à cette fin un virement de crédit totalisant 1 489 674,90 \$, montant forfaitaire et sans taxes applicables, à la STM;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1182968002

CE19 0910

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) (CE18 2043) afin de prolonger la durée du projet des trois activités pilotes, soit le Renforcement de la participation citoyenne et de l'engagement des locataires, les Brigades de médiation jeunes pour l'amélioration de la cohésion sociale dans les habitations à loyer modique (HLM) de Montréal et la Brigade citoyenne en salubrité, jusqu'au 31 décembre 2019

Adopté à l'unanimité.

20.035 1194970012

CE19 0911

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval pour la réalisation, par la Cité de Dorval, des travaux de réfection de pavage autour de la caserne 63 (3015), située au 530, boulevard Bouchard, en la Cité de Dorval, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1195350003

CE19 0912

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver l'exercice par la Ville d'une option d'achat qu'elle détient en vertu d'une entente intervenue entre la Ville et la Société en commandite Stationnement de Montréal relativement à un immeuble constitué du lot 2 332 979 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménager une place publique, situé au nord-ouest de l'intersection formée par les rues Beaubien et Boyer, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la somme de 330 405 \$, plus les taxes applicables;
- 2 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour transmettre l'avis de 60 jours prévu à l'entente;
- 3 - d'approuver l'acquisition de l'immeuble par la Ville, en autant que l'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions prévus au projet d'acte de vente;
- 4 - d'accepter les stipulations en faveur de la Ville contenues dans tout contrat de services professionnels à intervenir, le cas échéant, entre la Société en commandite Stationnement de Montréal et son fiduciaire pour la disposition du prix de vente, en autant que tel contrat de services professionnels soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux termes et conditions prévus au projet de contrat de services professionnels;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1198190004

CE19 0913

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Les habitations populaires de Parc-Extension (Hapopex), aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 353,3 mètres carrés, dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 55 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que Hapopex démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet ;
- 3- d'approuver une révision à la baisse de la valeur aux livres de l'Immeuble ci-dessus désigné, à un montant de 55 000 \$, conformément à la « Politique de cession des terrains pour la réalisation de logements sociaux et communautaires » (CE02 0095) ;
- 4- d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1198290001

CE19 0914

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de logements sociaux et communautaires, du terrain avec bâtiment dessus érigé sis au 6540, rue Hutchison, dans l'arrondissement d'Outremont, connu et désigné comme étant le lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin ;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 210 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition ;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant ;

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1198190006

CE19 0915

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Fiducie Commerciale, pour une période additionnelle de 7 ans débutant le 1^{er} février 2020, un local d'une superficie d'environ 12 684 pieds carrés situé au rez-de-chaussée du 888, boulevard de Maisonneuve Est, pour les besoins de l'Unité Métro du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 3 054 499,20 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de modification de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1194069008

CE19 0916

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société en commandite Free 2 play (Impact de Montréal), à des fins de bureaux, des locaux de physiothérapie et d'entreposage, d'une superficie locative totale de 1016 pieds carrés, situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble, sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2018, moyennant un loyer total de 28 829,68 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1195372002

CE19 0917

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, une partie du lot 1 422 871, d'une superficie de 57 100,1 mètres carrés, le lot 2 240 124, d'une superficie de 3 202,5 mètres carrés et une partie du lot 2 240 123, d'une superficie de 443,9 mètres carrés, à des fins de grand parc (parc de la Promenade Bellerive), tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés en rive du fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2028, pour une somme totale de 287 075,42 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1195941003

CE19 0918

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le retrait temporaire du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, rétroactivement, du 3 juin 2019 jusqu'au 22 novembre 2019, de 15 places de stationnement sur le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 275 », mieux connu sous l'appellation du Belvédère du parc du Mont-Royal, afin de permettre l'aménagement temporaire d'un café terrasse suspendu au Belvédère du parc du Mont-Royal et des supports à vélo;
- 2- d'approuver le manque à gagner de revenus au montant de 2 712 \$ à la suite du retrait temporaire de 15 places de stationnement de l'« Autoparc 275 » au bail.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1190515007

CE19 0919

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 17 500 \$, pour l'année 2019, au Festival MURAL 2019, pour la tenue du festival du 6 au 16 juin 2019;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1197209001

CE19 0920

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent, pour l'année 2019, à même le budget de fonctionnement, totalisant la somme de 52 400 \$, soit un montant de 24 700 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et un montant de 27 700 \$ à la Direction chrétienne « Innovation Jeunes »;
- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur des bibliothèques, au Service de la culture, à signer lesdites conventions pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1191608003

CE19 0921

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à la Société de Développement Commercial Destination centre-ville en appui à la tenue de son projet « Le Petit Montréal »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1197796007

CE19 0922

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 29 696 \$ à Action Jeunesse de l'Ouest-de-Île (AJOI) afin de réaliser le projet « Travail de milieu/de rue DDO », pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Ville liée de Dollard-des-Ormeaux (DDO);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1194970009

CE19 0923

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 31 574 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles afin de réaliser le projet « Mon milieu, ma communauté » pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Ville liée de Montréal-Est;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1194970007

CE19 0924

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 17 459 \$ à Camp de jour Dorval afin de réaliser le projet « Participation pour tous », pour la période du 24 juin au 16 août 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) - Ville liée de Dorval;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1194970010

CE19 0925

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 130 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. pour l'organisation de l'édition 2019 de la Conférence de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1191084001

CE19 0926

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 183 672 \$ à la Société du Château Dufresne, pour les années 2019-2020 et 2020-2021 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture 2018-2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1197233004

CE19 0927

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent à cinq organismes, représentant une somme maximale totale de 1 070 135\$, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets « Accélérer les talents » ;

ORGANISME	TOTAL PAR ORGANISME
Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec BCTQ	153 050 \$
Université Concordia - Centre d'innovation District 3	250 000 \$
Université Concordia - Centre de la formation continue	244 100 \$
École de créativité La Factory	250 000 \$
Cégep du Vieux-Montréal	172 985 \$

- 2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1193911003

CE19 0928

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 105 000 \$ et de soutien technique estimé à 75 000 \$ au Comité de la fête nationale de la St-Jean inc. pour la réalisation des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec;
- 2- d'approuver les projets de convention et de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'autoriser la tenue du Grand spectacle le 23 juin et du défilé le 24 juin 2019;
- 4- d'autoriser l'occupation du domaine public pour le défilé de la Fête nationale, telle que décrite au dossier décisionnel;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1195877001

CE19 0929

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 135 000 \$ à Festival Mode & Design Montréal pour soutenir la 19^e édition du Festival Mode & Design 2019;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'approuver un protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et ledit organisme;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1197195008

CE19 0930

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 330 000 \$ à la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de trois ans, soit pour les années 2019 à 2021, afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Ontario Est, entre la rue De Chambly et le boulevard Pie IX, dans le cadre du Programme Artère en transformation;

- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1191179008

CE19 0931

Vu la résolution CA19 08 0272 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 4 juin 2019;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM16 1065, par laquelle la Ville autorisait un projet d'acte d'échange d'immeubles sans soulte avec Développements Terramax inc.;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel Développements Terramax inc. cède à la Ville pour fins de parc, tous les droits, titres et intérêts qu'elle détient dans deux immeubles situés sur la rue Jean-Gascon, constitués des lots 6 012 372 et 6 012 374 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 1 521,3 mètres carrés et, par lequel, la Ville cède à Développements Terramax inc. quatre immeubles situés sur les rues Pierre-Daviault et Claude-Henri-Grignon, constitués des lots 5 617 298, 5 791 581, 6 012 375 et 6 012 376 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 1 508,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 3- de fermer et retirer du domaine public toute parcelle de lots à aliéner dans le cadre de cet échange et qui pourrait être affectée à l'utilité publique.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1180783002

CE19 0932

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, à titre gratuit, à Société de développement commercial district central et à Îlot 84, rétroactivement du 1^{er} juin jusqu'au 31 décembre 2019, un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, d'une superficie approximative de 7269 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin d'y installer un espace éphémère tel que montré au document concept intitulé « Green Haüs » et d'y organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents. Le montant de la subvention est d'environ 42 000 \$;

- 2 - de retirer du domaine public la superficie requise et de verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1190515005

CE19 0933

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA19 240278 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 5 juin 2019;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la Société d'habitation de Montréal (SHDM) à renoncer et à céder son droit de propriété superficielle affectant les lots 1 182 582, 1 288 633, 1 288 634, 1 288 635 et 1 288 636 (PC-1709), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux termes et conditions de l'Entente à intervenir entre la Ville de Montréal, la Société d'habitation et de développement de Montréal (« SHDM »), Molson et Réseau sélection développement inc. et 9180-3742 Québec inc. (Réseau sélection développement inc. et 9180-3742 Québec inc. collectivement nommés le Promoteur), et ce, en conformité au paragraphe g) de l'article 4 des lettres patentes de SHDM;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), Les Immeubles des brasseries Molson limitée (Molson), Réseau sélection développement inc. et 9180-3742 Québec inc. (Réseau sélection développement inc. et 9180-3742 Québec inc., collectivement nommés le Promoteur), visant notamment, la cession à titre gratuit d'immeubles, à des fins de parc et de réserve foncière et d'une servitude de passage à des fins publiques, ainsi que l'acquisition d'un immeuble par la Ville afin d'y réaliser un pôle civique et un projet résidentiel par la SHDM, le tout situé sur le site de Molson, en considération de la renonciation par la Ville et de la SHDM des droits qu'elles détiennent sur ce site, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout selon les termes et conditions mentionnés au projet d'entente;
- 3 - en considération de la vente du site de Molson au Promoteur et le respect par ce dernier de ses obligations, la Ville renonce à exercer, en date effective à la signature de l'entente à :
 - son droit de premier refus pour les lots 1 182 582, 1 288 633, 1 288 634, 1 288 635, 1 288 636, 1 182 583 et 1 284 530 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, mentionné à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 9 janvier 1990 sous le numéro 4 239 212;
 - son droit de première offre visant le lot 1 619 072 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, mentionné à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 février 1987 sous le numéro 3 833 144;
 - son droit de préemption public imposé en 2018 en vertu des articles 151.1 et suivants de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous les numéros 24 331 695 et 24 372 855, le 17 décembre 2018 et le 15 janvier 2019.
- 4 - de mandater le Service des affaires juridiques à procéder à la radiation des avis d'assujettissement qui affectent le Site, dès que la vente du Site de Molson au Promoteur aura été conclue;
- 5 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte hypothécaire prévu au terme de l'Entente, après confirmation du Service des affaires juridiques de la Ville que son contenu est substantiellement conforme aux termes de l'Entente;

6 - d'approuver une dépense maximale de 9 091 765, 71 \$, constituant le prix d'acquisition de l'immeuble 4, payable à la signature de l'acte de vente à l'ordre ou au nom de Réseau sélection développement inc. et 9180-3742 Québec inc., pour l'acquisition d'une partie des lots 1 182 582, 1 288 633, 1 288 634, 1 288 635 et 1 288 636 (PC-01749) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et une partie du lot 1 182 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1194435002

CE19 0934

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de la piste cyclable sur l'avenue Dollard, entre la rue Salley et le boulevard De La Vérendrye, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1191097011

CE19 0935

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2019 - Cinquième partie ;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1197195020

CE19 0936

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'adopter la Politique d'accès aux services municipaux sans peur intitulée : « Offrir ses services à tous : une responsabilité, un engagement » ;

- 2- de mandater la Direction générale afin qu'elle assure l'application de cette politique dans toutes les unités administratives.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1197798005

CE19 0937

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de nommer M. Sébastien Oudin-Filipecki à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans se terminant en juin 2022, en remplacement de M. Simon Cousineau;
- 2 - de remercier M. Simon Cousineau pour sa contribution au sein du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1197181003

CE19 0938

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 157 097 \$ au budget 2019 en provenance des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie vers le Service de la concertation des arrondissements et procéder par écriture de journal au montant de 117 822 \$ pour les arrondissements du Sud-Ouest et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- 2 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire récurrent de 510 564 \$, pour l'année 2020 et subséquentes, pour les services de l'escouade mobilité du Service de la concertation aux arrondissements à même l'enveloppe budgétaire transmises aux arrondissements;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1196376002

CE19 0939

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à prendre action en justice contre la Compagnie d'assurance Temple, Aviva, Compagnie d'assurance du Canada, Réassurance XL Amérique, Assurance ACE INA et Compagnie d'assurance Everest du Canada en conséquence des erreurs et/ou omissions que comportent les plans et devis préparés par leur assuré Les Consultants S.M. inc. pour le projet de remplacement de l'autoroute Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1196413002

CE19 0940

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Kanva Placements inc. relativement à l'indemnité finale payable à la suite de l'expropriation, à des fins d'aménagement d'une rue, dans le cadre de la mise en oeuvre des abords du site Outremont (projet MIL Montréal), d'une partie du lot 1 350 843 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, maintenant connue et désignée comme étant le lot 6 034 618 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme globale et finale de 5 400 000 \$, en capital et frais, dont 4 015 000 \$ reste à payer avec intérêt au taux légal;
- 2- d'approuver l'acte de vente par lequel la Ville de Montréal achète le lot 6 034 619 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre de cette entente;
- 3- d'autoriser le Service des finances à procéder au paiement électronique suivant :
 - le solde de l'indemnité finale totale qui s'élève au montant de 4 015 000 \$ en capital plus les intérêts au taux légal comptabilisés à partir du 1er novembre 2018 jusqu'à parfait paiement à l'ordre de « Legault Joly Thiffault » en fidéicommis.
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1197300007

CE19 0941

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 2 327,42 \$ relative au déplacement de M. Benoit Dorais, président du comité exécutif, afin de participer au Forum des maires de la XIII^e Conférence annuelle du Réseau des villes créatives de l'UNESCO qui se tiendra du 10 au 13 juin 2019, à Fabriano (Italie);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1196771001

CE19 0942

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 23 du *Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102)*, l'ordonnance no 5 jointe au présent dossier décisionnel modifiant le pourcentage maximal prévu de la bonification additionnelle, afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1198370001

CE19 0943

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement urbains ludiques, sécuritaires et universellement accessibles pour les enfants »; et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1197235004

CE19 0944

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Règlement R-162-1 modifiant le Règlement R-162 autorisant un emprunt de 54 522 892 \$ pour financer le projet « Agrandissement du centre d'attachement Viau » pour un terme de vingt (20) ans afin de modifier l'envergure du projet et d'augmenter le montant total de l'emprunt à 67 223 150 \$, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)* ;
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1196213007

CE19 0945

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc des Pointelières » le nouveau parc situé en rive du fleuve Saint-Laurent et à proximité de la 8^e Avenue, constitué du lot 5 713 778 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1194521006

CE19 0946

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « l'avenue Jenkins » et « l'avenue Skaniatarati » situées entre la rue Victoria et le boulevard Saint-Joseph, dans l'arrondissement de Lachine. L'avenue Skaniatarati est constituée du lot 5 599 443 et d'une partie du lot 5 599 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tandis que l'avenue Jenkins est constituée d'une partie du lot 5 599 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1194521007

CE19 0947

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement PC-2775-55 modifiant le Règlement de zonage numéro PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire, relativement aux matériaux de pavage autorisés dans les aires de stationnement extérieures et les voies d'accès, adopté le 12 mars 2019 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire ;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1196723001

CE19 0948

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Jean Therrien à titre de Directeur du Bureau des relations gouvernementales et municipales, dans la fourchette salariale FM11 (125 898 \$ - 157 376 \$ - 188 852 \$), à compter du 5 juin 2019, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1197520003

CE19 0949

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2018 du Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1197721001

CE19 0950

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2018 du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1197968003

CE19 0951

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2018 du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1197181002

CE19 0952

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2018 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1198247002

CE19 0953

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2018 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1194060001

Levée de la séance à 11 h 07

70.001

Les résolutions CE19 0872 à CE19 0953 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville